

ARRÊTÉ N° 2026-32
PORTANT COMPOSITION DU JURY DE DELIBERATION
POUR LE DIPLOME CARRIERES JUSTICE-SECURITE-DEFENSE
DE SCIENCES PO SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le directeur de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;

Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;

Vu l'élection de Monsieur Emmanuel BLANCHARD en qualité de directeur par le conseil de l'Institut en date du 19 novembre 2024 ;

Vu la délibération n° 05 du Conseil de l'Institut en date du 16 mars 2022, portant approbation de la création du diplôme Carrières Justice-Sécurité-Défense ;

Vu la délibération N° 2025-07-02-13 portant approbation du règlement des études du Diplôme Carrières Justice-Sécurité-Défense ;

ARRETE

Article 1^{er}:

Le jury de délibération chargé de se prononcer sur l'obtention du Diplôme Carrières Justice-Sécurité-Défense, pour l'année universitaire 2025-2026, est composé comme suit :

Président du jury : Monsieur Adrien Monat, Directeur de l'i-EPrépa

Membres du jury : Monsieur Fabrice Pezet, Maître de conférences en droit public
Monsieur Martin Quesnel, Maître de conférences en droit public

Article 2 :

La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait Saint-Germain-en-Laye, le 25 juin 2026

Directeur de l'Institut d'études politiques de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye


Emmanuel BLANCHARD

Sciences Po
Saint-Germain-en-Laye
Le Directeur
Emmanuel Blanchard

Transmis au Rectorat le : 3 juillet 2026

Affichage et publication le : 3 juillet 2026

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy-pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.